



Hermenches, le 30 mai 2023

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no. 06 / 2023

Crédit d'investissement pour le remplacement de collecteurs E.U sur route cantonale RC 549

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

I. Situation actuelle

Notre réseau de collecteurs d'eaux usées date de 1990.

La réfection complète de la Rue du village et ses infrastructures souterraines a été acceptée en date du 05 octobre 2022 (préavis de la Municipalité no. 05/2022).

La Commune a accepté de faire partie de l'Association Epuration Moyenne Broye (EMB), en date du 18 juin 2020 (préavis de la Municipalité no. 05/2020).

II. Travaux projetés

Remplacement complet de tous les collecteurs et des chambres de visite (longueur totale d'env. 260 mètres), qui se trouvent sur le domaine public concerné par la réfection de la Rue du village.

III. Cout des travaux

Selon devis rentré :

Travaux de génie civil	Frs.	122950.00
Rabais 3 %	Frs.	3668.50
TVA 7.7 %	<u>Frs.</u>	<u>9183.15</u>
Sous total	Frs.	128445.65
Suivit ingénieur, géomètre, relevé (estimation)	Frs.	3000.00
Divers et imprévus (estimation)	<u>Frs.</u>	<u>18554.35</u>
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	Frs.	150000.00
		=====

IV. Financement

Emprunt en partie ou totalité de la somme de **Frs. 150'000.--**.

Amortissement de cet emprunt sur 40 ans, compte 461 (épuration).

V. Calendrier

Ces travaux se réaliseront en même temps que ceux de la Rue du village.

VI. Position de la Municipalité

Selon contrôle caméra effectué en fin 2022, notre réseau d'épuration se trouvant sur la R.C 549 est en mauvais état.

Au vu de la réfection future de la Rue du village, la Municipalité a décidé de remplacer complètement ce tronçon d'épuration.

Cette réfection sera un plus lors de notre raccordement futur à l'EMB en diminuant les eaux parasites.

VII. Conclusion

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux travaux décrits sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité ;
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
Vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance

d é c i d e

- 1) d'autoriser formellement la Municipalité à exécuter les travaux décrits.
- 2) d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de **Frs. 150'000.-- TTC.**
- 3) d'autorise formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter partie ou tout des **Frs. 150'000.--**, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC.
- 4) de prendre acte que le total de la dépense affectera le compte 461 (épuration) dont le solde sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en quarante ans au maximum.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetita Déglon
Secrétaire